ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question orale n° 1382

Texte de la question

Mme Dominique Chauvel attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la durée du service civique lorsque celui-ci doit aboutir à la réalisation d'un projet donné. Le service civique constitue une mission d'intérêt général nécessaire pour les jeunes entre 16 ans et 25 ans puisqu'il est un réel tremplin dans la vie active et permet à ces jeunes de s'inscrire à long terme dans une logique d'engagement citoyen alliée à l'engagement professionnel. Cette mission peut amener des jeunes gens à proposer un projet concret rendu factuel à la fin du contrat et c'est d'ailleurs par un projet abouti que les jeunes réalisent l'importance de leur action et de leur place au sein de la société française. Or, il peut arriver que des projets voient leurs aboutissements se produire en dehors du temps du contrat, soit après les efforts fournis par le jeune homme ou la jeune femme qui finit au bout de 6 mois ou 12 mois son contrat de service civique. Dans ce cas précis, par exemple, une jeune personne peut monter un projet de conseil municipal des jeunes dans sa ville, le faire se développer mais ne pas pouvoir l'encadrer lorsque le conseil a lieu en juillet si elle termine son contrat en juin par exemple. Entre autres exemples, un jeune peut travailler avec les anciens de sa ville sur la semaine bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées. Or si son contrat se termine en juin alors que la semaine bleue a lieu en octobre, il ne verra pas le produit de son engagement à temps. Dans ce cas où un projet est dévoyé par un calendrier précis, elle souhaite connaître l'avis et ses éventuelles propositions afin de faciliter la prolongation exceptionnelle d'un contrat de service civique pour qu'un jeune qui s'engage pour sa ville voie les fruits de son action et ainsi connaisse entièrement les bienfaits de cette action et la continue dans ses engagements futurs.

Texte de la réponse

DURÉE DU SERVICE CIVIQUE
M. le président. La parole est à Mme Dominique Chauvel, pour exposer sa question, n° 1382, relative à la durée du service civique.

Mme Dominique Chauvel. Ma question s'adresse à M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, dont je souhaiterais appeler l'attention sur la durée du service civique lorsque celui-ci doit aboutir à la réalisation d'un projet donné.

Le service civique constitue une mission d'intérêt général pour les jeunes entre 16 et 25 ans, puisqu'il est un réel tremplin pour la vie active et leur permet de s'inscrire à long terme dans une logique d'engagement citoyen alliée à l'engagement professionnel.

Cette mission peut amener des jeunes gens à proposer un projet concret, effectif à la fin du contrat – c'est d'ailleurs par un projet abouti qu'ils peuvent réaliser l'importance de leur action et de leur place au sein de la société française.

Or, il peut arriver que des projets se concrétisent en dehors du temps du contrat, donc après les efforts fournis par le volontaire, qui finit au bout de six voire douze mois son contrat de service civique, alors que le projet n'est donc pas terminé. J'ai été confrontée à plusieurs reprises à ce type de situation dans ma circonscription – où l'on vient d'ailleurs de m'alerter sur deux nouveaux cas – et je ne dois pas être la seule.

Il est vraiment regrettable qu'un jeune qui s'est engagé dans un projet ne puisse pas le voir aboutir. Dans le cas où un projet est contrarié par un calendrier précis, je souhaite connaître l'avis et les éventuelles propositions de M. le ministre afin de faciliter la prolongation exceptionnelle d'un contrat de service civique pour qu'un jeune qui s'engage puisse voir les fruits de son travail et en être fier. Au-delà d'une durée en mois fixée par les textes, ne serait-il pas opportun de cibler aussi la durée du contrat en termes de projet à mener ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville.

Mme Hélène Geoffroy, *secrétaire d'État chargée de la ville.* Madame la députée, je vous prie d'excuser M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, qui ne pouvait être présent ce matin et qui m'a chargée de vous répondre.

Je vous rappelle que dans son allocution du 11 janvier, au cours de laquelle il a adressé ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux pour le service civique.

Le service civique, vous l'avez rappelé, est conçu comme la colonne vertébrale d'un parcours d'engagement diversifié qui concerne toutes les générations, et qui doit permettre, en 2018, l'accueil de 350 000 jeunes. Pour atteindre cet objectif, la mobilisation de toutes les administrations publiques et des forces vives de la société civile est nécessaire.

Le service civique est organisé selon des dispositions fixées par la loi. Ces dispositions fixent en particulier la durée de l'engagement des jeunes volontaires. Chaque jeune âgé de 16 à 25 ans peut effectuer une mission d'intérêt général en tant que volontaire du service civique ; la durée de cette mission est comprise entre six et douze mois, pour un minimum de vingt-quatre heures hebdomadaires.

Vous appelez l'attention du ministre de la ville sur la durée de cet engagement, en notant que certains jeunes, dans le cadre de leur mission de service civique, contribuent à l'élaboration de projets dont la concrétisation n'a lieu qu'après la fin de leur mission. Vous soulignez à juste titre le caractère regrettable d'une telle situation, qui ne permet pas au volontaire de connaître les résultats de son action.

Pour l'heure, la loi limite la durée d'une mission de service civique à douze mois ; elle ne permet ni la prolongation, ni le renouvellement d'une mission arrivée à son terme, car l'objectif initial de ce dispositif était surtout de permettre aux jeunes de participer à un projet en tant que citoyens. Le Gouvernement est néanmoins ouvert à des évolutions de la loi, de façon à faciliter la mobilisation indispensable à la réalisation des objectifs fixés par le Président de la République, sous réserve que ces évolutions ne dénaturent pas l'esprit du service civique.

À cet égard, le projet de loi « Égalité et citoyenneté », que présentera Patrick Kanner, comporte un certain nombre de dispositions nouvelles, visant notamment à élargir l'accès au service civique, en donnant la possibilité d'agréer de nouveaux organismes permettant de proposer des missions ; en créant un service civique de sapeurs-pompiers volontaires ; en l'ouvrant, enfin, aux jeunes étrangers en situation régulière. Au cours de l'examen de ce projet de loi, vous pourrez, madame la députée, proposer d'autres types d'évolution.

L'objectif du Gouvernement est que tous les jeunes qui le souhaitent puissent vivre l'expérience du service civique, et nous mettons tout en œuvre pour y arriver.

M. le président. La parole est à Mme Dominique Chauvel.

Mme Dominique Chauvel. Je voudrais apporter une petite précision. J'ai été alertée ce matin du cas de deux jeunes qui se sont engagés en service civique pour une durée de six mois. Les organismes qui les accueillent souhaiteraient que ces contrats soient renouvelés pour une durée de trois mois, ou de six mois – ce qui mènerait à la limite de douze mois fixée par la loi – afin que les deux volontaires puissent voir la réalisation de deux projets très concrets, l'un concernant un conseil municipal des jeunes et l'autre, une semaine bleue.

Les services de la mairie n'arrivent pas à obtenir de renseignements sur la possibilité d'une prolongation au-delà de six mois, alors que les deux jeunes ont été embauchés en service civique pour six mois, avec une validation pour la structure accueillante de huit mois. Dans de tels cas, le contrat initial de six mois ne peut-il être étendu jusqu'à douze mois, durée maximale prévue par la loi ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Hélène Geoffroy, *secrétaire d'État.* Je vous propose que nous examinions ces deux cas particuliers. Puisque la loi permet un engagement pour une durée de douze mois, il faut voir ce qui bloque ici.

Données clés

Auteur : Mme Dominique Chauvel
Circonscription : Seine-Maritime (10^{e} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1382
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 mars 2016
Réponse publiée au JO le : 1er avril 2016, page 2625
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mars 2016